

# Certificats d'économies d'énergie

Journée technique - 12 décembre 2019 - Marriott Paris Rive gauche 14<sup>e</sup>

## Comment placer les bénéficiaires au coeur des débats pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> périodes CEE ?

Depuis janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4<sup>e</sup> période avec des objectifs très ambitieux (1 200 TWh cumac de production dont 400 TWhc de précarité énergétique), cette période se terminera le 31 décembre 2020. L'année 2019, constitue au sein de cette période une année charnière marquée par des évolutions structurantes pour le dispositif :

- ✦ Extension du domaine d'application des CEE aux sites EU ETS (sites soumis aux quotas CO<sub>2</sub>),
- ✦ Intensification des actions auprès des foyers en précarité énergétique,
- ✦ Décision de prolonger la 4<sup>e</sup> période d'un an en 2021,
- ✦ Retour sur les études de l'ADEME portant sur l'efficacité du dispositif depuis la 2<sup>e</sup> période (2011) et sur une étude des gisements potentiels d'efficacité énergétique permettant de fixer les objectifs CEE pour les périodes 2022/ 2024 et 2025/2027.

Pour répondre à toutes ces questions, l'ATEE, son Club C2E, en collaboration avec l'ADEME et la DGEC, organise cette journée qui sera une occasion unique de faire le bilan de cette 4<sup>e</sup> période et d'apporter des perspectives sur les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> périodes CEE.



Contact : Patricia Cottura, ATEE - 01 46 56 35 41 - [p.cottura@atee.fr](mailto:p.cottura@atee.fr)

# INSCRIPTION

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### INFORMATIONS PRATIQUES



#### Lieu du séminaire :

#### Hôtel Marriott Paris Rive Gauche Conference Center

17 Boulevard Saint-Jacques  
Paris 14<sup>ème</sup>  
Tél. 01 40 78 79 80

#### Contact :

ATEE – Patricia Cottura – tél 01 46 56 35 41  
Email : p.cottura@atee.fr

*Le montant de l'inscription intègre les droits d'inscription, le déjeuner, pauses, et l'accès au téléchargement des présentations au format .pdf.*

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de l'ATEE.

A réception de votre règlement, nous vous adresserons une confirmation accompagnée des modalités d'accueil.

La facture acquittée sera adressée à vos services comptables dans un délai de 30 jours.

Les administrations ou organismes qui ne peuvent régler d'avance, ou uniquement sur présentation d'une facture, doivent obligatoirement joindre une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.

Formulées par écrit (courrier ou fax), les annulations effectuées avant le 6 décembre 2019 donnent lieu à un remboursement intégral.

Au-delà ou en cas d'absence le jour du séminaire, la totalité de l'inscription est due. Les remplacements sont acceptés ; merci de nous prévenir par écrit.

Bulletin d'inscription à retourner avec votre chèque établi à l'ordre de l'ATEE à :  
ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 ARCUEIL CEDEX

Nom, Prénom	
Société, organisme	
Adresse	
Code Postal	Ville
Tél.	N° adhérent ATEE
Adresse email :	

#### Je m'inscris au séminaire **Certificats d'économies d'énergie du 12 décembre 2019**

- Je suis membre de l'ATEE, je joins un chèque de 400 € HT + TVA 20% 80,00 € = **480 € TTC**
- Je ne suis pas membre de l'ATEE, je joins un chèque de 520 € HT + TVA 20% 104 € = **624 € TTC**

#### Je choisis l'atelier suivant pour l'après-midi :

- Atelier 1 - Bâtiment / Collectivités / Bailleurs sociaux
- Atelier 2 - Industrie / Agriculture / Transports

Adresse de facturation si différente .....

*Les administrations et les organismes qui ne peuvent régler que sur présentation d'une facture, doivent joindre une lettre ou un bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.*